



Marché n° 01-2025

MARCHE DE SERVICES Mise à disposition de personnel intérimaire 2025-2029

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE CONSULTATION

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

**Date et heure limites de remise des offres :
Mercredi 26/02/2025 à 16h**

Règlement de consultation – Mise à disposition de personnels intérimaires 2025-2029



Parc national de la Vanoise

1/7

Table des matières

1. Objet de la consultation	3
2. Procédure de passation	3
3. Allotissement	3
4. Forme et étendue	3
5. Conditions de la consultation	4
5.1 Variantes et options.....	4
5.2 Délai de validité des offres	4
6. Contenu du dossier de consultation	4
7. Modalités de remise des offres	4
7.1 Date limite de remise des offres	4
7.2 Modalités de transmission.....	4
8. Renseignements complémentaires	5
9. Modification du dossier de consultation	5
10. Présentation de la candidature et de l'offre	6
11. Jugement des offres	7



1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet un marché de prestations de service : Mise à disposition de personnels techniques et administratifs à titre temporaire pour le compte du PNV dans le cadre des besoins suivants :

- Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- Pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier,

selon les conditions définies dans les documents du dossier de consultation des entreprises

2. Procédure de passation

Le marché est un marché de services passé selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-1 et 2, R2124-1 et 2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

3. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti, en ce qu'il répond à un besoin de l'établissement unique et indivisible. En effet, l'objet du marché ne permet l'identification de prestations distinctes.

4. Forme et étendue

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R. 2162-2 alinéa 2 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 2 000 000 euros HT pour la durée totale maximum du marché, conformément aux dispositions de l'article R 2162-4 du code de la commande publique.

L'émission de bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable du titulaire, selon les modalités expressément prévues au marché.

Les bons de commande sont des documents écrits adressés par le maître d'ouvrage au titulaire du marché. Ils précisent les conditions d'exécution des prestations décrites dans le marché (dates et durée du contrat, taux de rémunération...)

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.



5. Conditions de la consultation

5.1 Variantes et options

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation. Les variantes ne sont pas autorisées et les options sont sans objet.

5.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent soixante jours (160) à compter de la date limite de remise des offres.

6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) comporte les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

7. Modalités de remise des offres

7.1 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **mercredi 26/02/2025 à 16h00**.

7.2 Modalités de transmission

Seules les offres électroniques sont acceptées. Ces offres doivent nécessairement être transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr.

L'entreprise peut, si elle le souhaite, transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée. La copie de sauvegarde ne peut être analysée que dans l'éventualité où l'entreprise peut justifier du dépôt d'une offre électronique, le cas échéant défectueuse, sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.



Cette éventuelle copie de sauvegarde doit être remise sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Monsieur le Directeur du Parc national de la Vanoise –
135, rue du Dr Julliard – 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention :

« *COPIE DE SAUVEGARDE - Offre pour le marché de mise à disposition de personnels* ».

8. Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires éventuels sur les documents du dossier de consultation des entreprises ou d'ordre administratif seront communiquées 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres (article R.2132-6 du Code de la commande publique), soit au plus tard le mercredi 19/02/2025. Pour cela les dernières questions doivent arriver avant le jeudi 13/02/2025 à 16h.

Les renseignements complémentaires transiteront uniquement par le site dématérialisé :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

9. Modification du dossier de consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par le pouvoir adjudicateur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis. La disposition précédente concernant les éventuelles modifications du dossier de consultation, est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les modifications du dossier de consultation se feront par voie dématérialisée, via le profil acheteur :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>



10. Présentation de la candidature et de l'offre

L'offre doit être entièrement rédigée en langue française.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

*1 Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'est pas dans une situation l'excluant de la procédure de passation des marchés publics ;
- Les formulaires DC 1 (lettre de candidature) ou attestations équivalentes et DC 2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou attestations équivalentes, ou le D.U.M.E. qui devra être rédigé intégralement en langue française ,
- Pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.

*2 Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant spécifiquement l'intérim, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

*3 Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat, particulièrement pour l'intérim, pour chacune des deux dernières années ;
- Liste des prestations similaires à celle du présent marché, exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des prestations et précisent si elles ont été menées régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si certaines pièces sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours

Pour les pièces concernant l'offre :

L'offre des soumissionnaires est composée des documents suivants :

- L'Acte d'Engagement dûment complété et signé ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), à accepter sans aucune modification, signé sur la dernière page,
- Le Mémoire Technique reprenant les items de notation définies à l'article 11 du présent RC, en utilisant obligatoirement le cadre de mémoire technique fourni dans le DCE.

TOUTE OFFRE NON CONFORME, TANT DANS SA PRESENTATION QUE DANS SON CONTENU, POURRA ETRE ELIMINEE

Règlement de consultation – Mise à disposition de personnels intérimaires 2025-2029



11. Jugement des offres

Les offres des candidats admis feront l'objet d'un examen sur la base des critères définis ci-après :

Critères d'attribution	Pondération
Prix	60
Valeur technique de l'offre	40
Note finale	100

La note finale sur 100 correspondra à l'addition de la note des critères valeur technique et prix.

❖ **Le prix** (60 points) sera noté au regard des sous-critères indiqués dans le cadre du mémoire technique.

❖ **La valeur technique** (sur 40 points) de la prestation sera notée au regard des sous-critères indiqués dans le cadre du mémoire technique.

En cas d'égalité sur la note finale, le candidat qui aura obtenu la meilleure note au critère prix sera retenu.

Annexe : cadre de mémoire technique

